

L'affaire d'Air France a révélé sous un jour particulièrement crû le fossé abyssal qui sépare une oligarchie dirigeante du reste de la population. Manifestement, ils ne vivent pas dans le même monde que nous, ils se considèrent d'une autre espèce, soumise à d'autres lois !

Ainsi, cette oligarchie composée de grands dirigeants d'entreprises, de dirigeants politiques et des médias à leur service, ne veut pas voir la violence sociale subie par ce « reste de la population ». Peut-elle ne peut-elle même pas les voir, à l'abri dans son autre monde.

Pourtant, cette violence sociale n'a rien d'abstrait. Ce n'est pas parce qu'elle ne s'étale pas en « une » des journaux télévisés qu'elle est moins réelle.

Certes, la violence ne s'exerce pas de la même façon, un dirigeant d'entreprise n'a pas besoin d'approcher ses salariés pour leur enlever leur chemise, il lui suffit d'appliquer une décision brutale.

Le coup ne porte pas moins pour autant, les exemples récents des Contis et de La Poste sont là pour nous le rappeler (cf. encadrés).

Dans un contexte de chômage de masse, où les chances de retrouver un emploi au-delà d'un certain âge sont faibles voire inexistantes, le licenciement est vécu très durement.

A choisir entre une chemise déchirée et un emploi perdu, combien d'entre nous opteraient pour l'emploi perdu ? Pourtant, le chef du Gouvernement, M. Valls, n'a pas eu un mot pour cette violence sociale alors qu'il a condamné avec une très grande dureté les « violences » des salariés, qu'il a qualifiées d'« œuvre de voyous » allant jusqu'à inciter la Justice à les punir durement en appelant à des « sanctions lourdes ».

Pourquoi donc cette violence sociale est-elle tue par ceux qui sont censés nous représenter et par leurs relais médiatiques ?

- Soit ils ne veulent pas – ou sont incapables – de la voir ;
- Soit ils considèrent que la violence envers des salariés n'est pas comparable à celle envers des dirigeants, puisque les premiers appartiennent à une autre espèce, sortes de sous-hommes dont le sort ne compte pas à leurs yeux.

Nos dirigeants, censés être garants de la loi, n'ont que faire de certains droits pourtant inscrits dans la Constitution, puisqu'ils ne concernent pas leur monde, voire même nuisent à leurs intérêts.

### **Les « Contis » : drames sociaux engendrés par des licenciements boursiers**

En 2009, le groupe Continental décidait de fermer son usine de pneumatiques de Clairoux dans l'Oise, qui comptait 1 113 salariés, officiellement en raison d'une baisse des ventes, alors que deux ans plus tôt avait été signé un accord de retour à la semaine de 42h en échange d'une garantie de pérennité du site jusqu'en 2013. L'entreprise dégageait de forts bénéfices, elle enregistrait des ventes en progression de 30% au cours du premier semestre 2009 et une valeur de l'action à la hausse. En fait, il s'agissait bien d'une délocalisation, une usine ayant été ouverte en Roumanie.

Ce licenciement a été déclaré illégal par la Justice et le groupe condamné à des amendes. Mais aucun dirigeant n'a été poursuivi personnellement, malgré le drame social qui s'en est suivi : près de quatre ans plus tard, moins d'un quart des 700 salariés avaient retrouvé un emploi. Les syndicats évoquaient des familles en souffrance (250 divorces, des dépressions, des situations financières compliquées), plusieurs cas suicides.

### **La Poste et la « mode des suicides »**

Toujours en 2009, le management mis en place par le PDG de l'époque Didier Lombard avait conduit à ce que ce dernier avait élégamment nommé une « mode des suicides ». Il ne s'agissait pas là d'un accident, mais d'une stratégie dont l'objectif était de pousser les salariés à bout pour les faire partir, au risque d'exposer leur santé. Seule la mise en place d'un observatoire du stress et des mobilités forcées, par les syndicats SUD Solidaires et CFE-CGC, avait permis de mettre en lumière cette situation et de la faire évoluer. M.Lombard est poursuivi pour « harcèlement moral », fait rarissime, mais il est très peu probable qu'il soit condamné. Et dans combien d'entreprises de telles situations se produisent-elles en toute impunité?

### **La répression syndicale au quotidien**

L'Observatoire de la répression syndicale dénonce les atteintes permanentes au droit syndical et au droit de grève, pourtant reconnus par la Constitution. Les patrons qui s'y essaient ne sont jamais réellement inquiétés. En revanche, les syndicalistes réprimés doivent affronter au quotidien dans l'entreprise des harcèlements, mises à l'écart, remises en cause de leur professionnalisme, voire licenciements, ce qui conduit parfois à des drames humains, mais également à un affaiblissement général du contre-pouvoir dans l'entreprise qu'est le syndicalisme. La Puissance Publique, au lieu de protéger ces droits constitutionnels essentiels, détourne les yeux quand elle n'en rajoute pas elle-même, en traitant ces syndicalistes comme des criminels (prélèvements d'ADN, renvoi devant des tribunaux correctionnels, etc.).<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cf. <http://observatoire-repression-syndicale.org/>

# Petit cours de néolibéralisme du président d'Air France à l'usage des utopistes

Nous ne prétendons pas détenir toutes les cartes pour juger de la situation d'Air France. Mais **une chose est sûre, la vision stratégique de son PDG, Alexandre de Juniac, est suicidaire pour l'entreprise.**

La **vidéo de son intervention** dans le cadre des entretiens de Royaumont sur le thème « les acquis sociaux contre les enjeux mondiaux », éclaire à elle seule la folie de cette caste et l'impasse du système qu'elle nous propose. Nous ne pouvons que vous encourager à l'écouter, elle dure 22 minutes : <http://www.youtube.com/watch?v=b4kKEJ0KgXs>

Son intervention, qui se déroulait au printemps dernier, quelques mois après l'une des grèves les plus marquantes de l'histoire d'Air France, reflète très clairement sa vision de l'évolution de la société, qui peut se résumer ainsi : dans une économie mondialisée, les acquis sociaux sont un frein à la concurrence et ne doivent donc plus être considérés comme « intangibles et irréversibles ».

Ainsi, le patron d'Air France explique que, plongée dans cette concurrence internationale sans merci, l'entreprise a comme seul levier le coût du travail, puisque les autres coûts (fuel, achat d'avions, taxes) ne sont pas à sa main. Il affirme : « la concurrence économique est monstrueuse chez nous et très centrée sur les acquis sociaux ».

Un esprit normalement constitué conclurait que les termes de cette concurrence avec des pays qui ne disposent pas des mêmes normes sociales sont inégaux et que cette situation impossible impose une réglementation pour protéger les travailleurs.

Mais M. de Juniac n'est pas homme à baisser les bras devant les difficultés ni à demander une aide de l'Etat : « **Nous nous battons statuts sociaux contre statuts sociaux** », face à des concurrents internationaux comme le Qatar, la Chine... Des pays qui, comme il le relève, « n'ont pas les mêmes droits ni « acquis sociaux » que nous ».

Effectivement, la tâche s'annonce rude : se battre statut social contre statut social, cela signifie ni plus ni moins aligner les conditions de travail sur les plus faibles : celles des salariés chinois ? Qataris ? M. de Juniac ajoute d'ailleurs « l'écart de coûts avec nos concurrents est de 20 à 40% : il va falloir modeler nos acquis sociaux »... Les salariés d'Air France ne sont donc pas au bout de leur peine, mais il leur est demandé de ne pas s'énerver.

Evidemment, du haut de ses 645 000 € de salaire en 2014, M. de Juniac peut, lui, voir venir. Et il est probable qu'il ne compte pas appliquer à lui-même ou à son équipe de dirigeants ce remède de cheval de dumping social : lui et sa cour garderont salaires et parachutes dorés exorbitants.

Il illustre ainsi de manière particulièrement limpide la phrase de Warren Buffet, l'un des hommes les plus riches du monde « *Tout va très bien pour les riches. Nous n'avons jamais été aussi prospères. C'est une guerre de classes et c'est ma classe qui est en train de la gagner* ».

Mais il faut donc qu'il prévienne ses lieutenants qu'ils devront peut-être s'accrocher à leur chemise à l'avenir!

## Quelques réflexions de M. de Juguac sur les « acquis sociaux » : serrez bien votre ceinture, turbulences annoncées !

M. de Juguac expose dans son intervention en quelle haute estime il tient les « acquis sociaux », résultat de deux siècles de conquête sociale, qu'il rêve de rayer d'un trait de plume. Même le choix de ses exemples laisse sans voix : durée du travail, retraite, droit de grève et même travail des enfants.

- **Sur le temps de travail** « qui, paraît-il, est un acquis social », il s'interroge : « *qu'est-ce que cela veut dire pour un ingénieur qui a un smartphone ou une tablette chez lui : absolument rien ! Nos ingénieurs, nos cadres - et pas que les cadres ! - travaillent chez eux* ». Exit donc les 35h, 39h ou 48h par semaine, les 8h, 10h, 12 heures par jour, et même les congés payés : notion dépassée pour M. de Juguac.
- **Sur la retraite** : « *la retraite à 65, 60, 62 ans, avec l'allongement de l'espérance de vie, cela a-t-il un sens ?* » : non, bien sûr, quel archaïsme ! Travaillons jusqu'à 80, 90 ans, c'est vrai que la main d'œuvre manque dans notre pays, avec ses 5 millions de chômeurs.
- **Sur le travail des enfants**, M. de Juguac s'interroge, de manière assez confuse, sur la définition d'un enfant, qui a évolué au cours du temps : il rappelle qu'en 1840, le travail des enfants de moins de 8 ans a été interdit, mais seulement dans les entreprises de 20 salariés ; puis c'est passé à 12 ans, puis 16 ans. « *C'est quoi, l'âge d'un enfant aujourd'hui* », questionne-t-il, « *alors que l'on pense à donner le droit de vote à 16 ans* ». « *Faut-il les faire travailler, pas travailler ? Je ne sais pas* ». Et oui, un grand patron nommé par l'Etat à la tête d'une grande entreprise française se pose publiquement ce genre de questions, puis s'étonne des difficultés du dialogue social.
- **Sur le droit de grève**, il amuse l'auditoire en relatant qu'à propos de la grève de septembre-octobre 2014 à Air France, son homologue de Qatar Airways lui disait « *chez nous, ce ne serait juste pas possible, on les [les grévistes] aurait envoyés en prison.* » Hélas chez nous, le droit de grève est inscrit dans la Constitution ! M. de Juguac semble le regretter amèrement.

Ces propos éclairent d'une lumière crue ceux de Jean Jaurès, un siècle plus tôt :

« *Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix, comme des diplomates causant autour du tapis vert, ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers ; ils décident que les ouvriers qui continuent la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés par des marques imperceptibles, mais connues des autres patrons, à l'universelle vindicte patronale. [...] Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours, est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité.* » (Jean Jaurès, discours devant la Chambre des députés, séance du 19 juin 1906)

M. de Juniac nous propose donc un monde sans droit du travail, dans lequel les « partenaires sociaux » pourraient négocier, le pistolet sur la tempe, des accords « gagnant-gagnant » tellement plus modernes, allongeant le temps de travail, faisant travailler les enfants, envoyant en prison les syndicalistes récalcitrants ... et payant de manière très, très généreuse ses patrons.

Comment un personnage aussi caricatural a-t-il pu être nommé à la tête d'une entreprise anciennement publique, et dont l'Etat détient encore 15% du capital ? Cela illustre le peu de cas que les Gouvernements successifs font du sort des salariés.

A EDF, qui se trouve dans une situation très différente d'Air France, car jouissant d'une situation de quasi-monopole en France, le discours est certes plus timoré, mais on sent bien une inspiration similaire : JB Levy déclare à longueur d'articles que notre accord sur le temps de travail – avec en particulier les 32h collectives – est un accord d'un autre âge qu'il convient de « moderniser ». Pour lui aussi et pour toute sa cour, les « acquis sociaux » ne sont qu'archaïsme et sont là pour être remis en cause.

**La conclusion d'un tel discours est simple :**

**Sans réaction de la « multitude de l'autre monde »,  
rien n'arrêtera le rouleau compresseur.**

- **Il faut changer de paradigme, sortir de cette folie de la concurrence frontale entre salariés comme unique horizon, faire admettre que le marché n'est pas adapté à tous les secteurs.**
- **Il faut répéter que des systèmes réglementaires doivent protéger nos modèles sociaux contre un dumping social, fiscal et environnemental de pays moins protecteurs.**
- **Il faut rappeler que les « acquis sociaux » sont des biens de civilisation qu'il convient de protéger et d'étendre et non de réduire.**
- **Il faut dire et redire que la course à la réduction des coûts ne conduit qu'au chômage de masse et à la précarité, et à la destruction de l'environnement.**

